

Action zone



Publication trimestrielle du PNUE DTIE

Programme ActionOzone sous l'égide du Fonds Multilatéral

Bulletin d'information sur la protection de la couche d'ozone et la mise en œuvre du Protocole de Montréal

ISSN 1020-1602

Point de vue



Dr Klaus Töpfer
Directeur Exécutif
PNUE

L'Afrique relève le défi

En dépit des nombreux progrès accomplis depuis leur dernière réunion, les Parties au Protocole de Montréal, qui s'appêtent à se réunir au Burkina Faso, ne pourront pas ignorer l'apparition de nouveaux problèmes.

La contribution de l'Afrique au Protocole de Montréal ne devrait pas être sous-estimée. Son engagement est évident, comme le prouve non seulement le nombre de pays africains qui ont ratifié le Protocole et ses amendements, mais également le nombre de projets approuvés et en cours de mise en œuvre dans cette partie du monde.

Entre la XIe et la XIIe réunion des Parties, les pays visés à l'Article 5 ont atteint une étape majeure, à savoir l'entrée en vigueur du gel des CFC le 1er juillet 1999. En ce début de phase de conformité pour ces pays, l'Afrique doit être considérée comme un exemple en matière de respect des obligations. La plupart des pays africains observent le gel, et s'efforcent de garantir l'adoption de mesures de contrôle ultérieures. Certains d'entre eux ont pris l'initiative d'éliminer les dernières substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) grâce à des plans d'élimination et à une formation intensive destinée au personnel des services douaniers pour lutter contre un nouveau problème, celui du commerce illégal des SAO.

Alors que l'Afrique accueille la réunion des Parties, il est important de souligner la contribution de ce continent à la protection de l'ozone, une contribution qui témoigne de la prise de conscience collective des Africains face à l'urgence du problème, de leur volonté de promouvoir une gestion environnementale responsable et de jouer un rôle à part entière dans la protection de l'environnement mondial.



S.E. Dr Fidèle Hien
Ministre de
l'Environnement et
de l'Eau, Burkina
Faso

Chaque action compte

Contrairement à l'opinion courante selon laquelle l'appauvrissement de la couche d'ozone serait un problème spécifique aux pays développés, nous autres au Burkina Faso sommes convaincus que la nature universelle du

problème nécessite l'engagement de la communauté internationale à tous les niveaux. Il y a déjà longtemps que le Burkina Faso a adopté le slogan 'Protégez la couche d'ozone, chaque action compte' et entrepris avec enthousiasme le processus qui conduira à la protection de notre précieuse bouclier d'ozone. Les premières mesures pour contrôler les SAO au Burkina Faso ont été adoptées en 1992.

Je parle d'enthousiasme car je suis conscient que notre souhait d'accueillir la XIIe réunion des Parties au Protocole de Montréal ait pu provoquer un certain étonnement. Pourquoi un pays confronté à d'autres problèmes environnementaux graves, tels que la désertification et la sécheresse, mène-t-il une action aussi poussée et accorde-t-il une telle importance à la protection de la couche d'ozone?

L'évolution des dernières années a confirmé le bien-fondé de nos décisions. Certes, les pays développés ont pris des mesures pour éliminer efficacement un grand nombre de SAO, mais, parallèlement, des transferts des technologies et d'équipements obsolètes vers les pays en développement ont augmenté, notamment vers l'Afrique. En dépit des subventions considérables accordées par le Fonds Multilatéral, les émissions poursuivront tant que les pays développés autoriseront l'exportation d'équipements à base de SAO vers les pays en développement, et tant que ces derniers ne disposeront pas de réglementations destinées à contrôler les importations. Si cette situation persiste, l'ozone continuera de s'appauvrir et les pays

Sommaire

Point de vue	1
Nouvelles des agences internationales	2
Tech – Infos	3
Web Watch	4
Nouvelles des réseaux	5
Nouvelles mondiales	5
Ateliers	6
<i>SO₃S : Sauvons notre ciel : protégez-vous, protégez la couche d'ozone : Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone</i>	7
<i>Dossier : Début de la phase de conformité : une nouvelle approche est-elle nécessaire?</i>	9
L'Entretien Bureau National Ozone	10
Prochaines réunions	10
Statut des ratifications	10

en développement recevront un flot de déchets d'un nouveau genre qui aggraveront leurs problèmes économiques.

En proposant d'accueillir la Réunion des Parties, le Burkina Faso espère fournir un cadre de travail approprié qui favorisera la mise en place des mesures nécessaires pour empêcher l'exportation et l'importation d'équipements obsolètes, et qui fournira également aux pays en développement une aide les protégeant d'éventuels effets indésirables de ces mesures.

De prime abord, toute action menée par un pays aussi petit que le Burkina Faso pourrait sembler inefficace et sans conséquences réelles pour la couche d'ozone. Mais imaginez un instant ce qui se passerait si nous adoptions un point de vue opposé et ouvrons notre territoire à toutes les industries consommatrices de SAO. Le Burkina Faso serait certainement assez grand pour produire et émettre suffisamment de SAO pour maintenir et accélérer l'appauvrissement de la couche d'ozone. C'est précisément ce type de situation qui nous rappelle l'importance que revêt *chaque action, par chaque membre de la communauté internationale*, pour la protection de la couche d'ozone.

XIIe réunion des Parties au Protocole de Montréal

La XIIe réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra à Ouagadougou, Burkina Faso, du 11 au 14 décembre 2000. Pour des informations complètes sur l'ordre du jour de la réunion, voir : <http://www.ozone2000.bf/environnement/information4.htm>



Nouvelles des agences internationales



Secrétariat du Fonds
L'Administrateur en chef du Secrétariat du Fonds a organisé une réunion des responsables

gouvernementaux de six pays d'Amérique Centrale et du Président et du Vice-Président de l'ExCom. Au cours de cette réunion, qui a eu lieu en 2000, à San José, Costa Rica, les participants ont passé en revue les progrès accomplis par les pays en matière de conformité avec le Protocole de Montréal. Depuis cette réunion, deux des trois pays non-Parties aux Amendements de Londres et de Copenhague ont finalisé la ratification de ces amendements, et le troisième prépare cette ratification.

Une réunion, qui a eu lieu à La Havane, Cuba, du 30 au 31 août 2000, a examiné la question de la conformité de Cuba avec le Protocole, et d'une aide future du Fonds Multilatéral à ce pays. Une réunion similaire a été organisée à Kampala, Ouganda, du 23 au 25 octobre 2000, à l'intention de hauts fonctionnaires du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda.

En coopération avec les autres agences d'exécution, le Secrétariat a demandé aux pays visés à l'Article 5 de fournir des informations sur les mesures qu'ils envisagent d'inclure dans leurs plans d'activités 2001 et 2002 lesquels ont fait l'objet de discussions lors d'une réunion de coordination, du 6 au 8 septembre 2000, à Montréal, Canada.

Contact : Dr Omar El-Arini, Secrétariat du Fonds Multilatéral, 1800 McGill College Avenue, 27th Floor, Montréal, Québec H3A 3J6, Canada
tél : +1 514 282 1122, fax : +1 514 282 0068
e-mail : secretariat@unmfs.org
<http://www.unmfs.org>



Programme Action Ozone du PNUE DTIE

Les réseaux du PNUE continuent d'aider les pays en développement à atteindre

leurs objectifs conformément au Protocole de Montréal. Lors de sa réunion annuelle, qui a eu lieu au Laos, en octobre, le Réseau des responsables SAO pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (SEAP) a étudié l'élimination des SAO excédentaires et le commerce illégal de ces substances (voir page 5).

Le PNUE a mis à jour son document *Analyse des tendances*, établi à partir des données communiquées pour 1999. Une brochure soulignant la participation de l'Afrique au Protocole de Montréal sera publiée au Burkina Faso, ainsi que la 2^e version du CD-ROM OASIS.

Contact : M Rajendra M. Shende, PNUE DTIE, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15, France, tél : +33 1 44 37 14 50
fax : +33 1 44 37 14 74, e-mail : ozonation@unep.fr
<http://www.unep.org/ozonation.html>



Secrétariat de l'Ozone du PNUE

Le Secrétariat de l'Ozone a publié les documents de travail pour la XII^e réunion

des Parties au Protocole de Montréal, qui aura lieu à Ouagadougou, Burkina Faso, en décembre 2000. Il a également publié plusieurs documents sur son site Internet, notamment les projets de décisions de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est tenue en juillet 2000 à Genève. Les données fournies par les Parties sur leur production et consommation de SAO en 1998, et l'analyse de ces données au 15 octobre 2000, sont également disponibles. Ces informations seront examinées par le Comité d'application pour vérifier leur conformité avec les mesures de contrôle convenues par les Parties. Les conclusions du Comité d'application seront présentées lors de la XII^e réunion des Parties pour permettre de décider des mesures nécessaires.

Contact : M Michael Graber, Secrétariat de l'Ozone du PNUE, P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya
tél : +254 2 623 885
fax : +254 2 623 913/623601
e-mail : michael.graber@unep.org
<http://www.unep.org/ozone>



PNUD

Le PNUD a présenté 53 projets

d'investissement, qui nécessiteront un financement de US\$16,15 millions, et qui seront soumis pour approbation lors de la XXXII^e réunion de l'ExCom. Ces projets élimineront 2551 tonnes PAO dans les secteurs des mousses, halons, réfrigération et bromure de méthyle dans 20 pays. Des projets d'élimination de toutes les utilisations du bromure de méthyle au Malawi et des dernières utilisations de CFC dans le secteur des mousses au Mexique sont particulièrement intéressants.

Par ailleurs, le PNUD a établi un nouveau type de programme incitatif destiné à faciliter l'élimination des CFC dans le secteur critique de la réfrigération dans les pays faibles consommateurs. Trois de ces projets, pour le Burkina Faso, le Ghana et le Sri Lanka, seront soumis à la XXXII^e réunion de l'ExCom. S'ils sont approuvés, le PNUD espère utiliser ce type de programme dans six autres pays faibles consommateurs de SAO.

En novembre 2000, le PNUD a organisé une réunion d'échanges d'informations techniques à laquelle ont participé des experts nationaux et internationaux, pour aider le Costa Rica à préparer un programme d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la culture des melons et des fleurs coupées.

Contact : M Frank Pinto, PNUD, 1 United Nations Plaza, New York, NY 10017, Etats-Unis
tél : +1 212 906 5042, fax : +1 212 906 6947
e-mail : frank.pinto@undp.org
<http://www.undp.org/seed/eap/montreal>



ONUDI

L'ONUDI a achevé des projets dans le secteur des aérosols en Syrie.

L'entreprise Mazira a

éliminé 90 Mt de CFC pour la production de 880 000 aérosols, et Dina Cosmetics 70 Mt de CFC-12 pour la production de 1 675 000 aérosols ; ces entreprises utilisent à présent un mélange de butane et de propane comme propulseur dans leurs aérosols.

Un atelier international sur des alternatives au bromure de méthyle pour les couches de semis de tabac a été organisé dans le cadre d'un projet de démonstration au Zimbabwe. Cet atelier, qui était organisé par le Tobacco Research Board of Zimbabwe, a facilité les échanges d'informations sur les expériences de plateaux flottants et sur la mise en oeuvre des programmes d'élimination.

Contact : Mme H. Seniz Yalcindag, ONUDI P.O. Box 300, A-1400 Vienne, Autriche
tél : +431 26026 3782, fax : +431 26026 6804
e-mail : adambrasio@unido.org
<http://www.unido.org>



Banque Mondiale

La Thaïlande a confirmé son intention de recourir à son Fonds pour la conservation

de l'énergie pour obtenir US\$30 millions supplémentaires provenant d'autres sources pour le Projet du FM/FEM pour le remplacement de refroidisseurs. Les 24 premiers refroidisseurs doivent être achetés en novembre.

La Chine et la Banque Mondiale ont convenu des procédures opérationnelles qui permettront d'exploiter la flexibilité inhérente à la stratégie sectorielle pour développer des produits de substitution. L'une des premières procédures de ce type sera une étude de faisabilité concernant une usine de HFC-134a.

Par ailleurs, la Banque a participé à un atelier organisé par la Chine et le PNUE pour finaliser le document *Ozone Policy Training Strategy for Local Authorities in China*.

La XXXI^e réunion de l'ExCom a approuvé US\$15 millions qui permettront à la Banque de financer l'élimination de 518,5 Mt PAO dans sept pays, et l'arrêt de la production de 1882 Mt de CFC en Inde.

Contact : M Steve Gorman, Banque Mondiale 1818 H Street NW, Washington DC 20433, Etats-Unis
tél : +1 202 473 5865, fax : +1 202 522 3258
e-mail : sgorman@worldbank.org
<http://www-esd.worldbank.org/mp/>

TECH • INFO S

Le PNUE-DTIE vous remercie de lui faire parvenir des informations du secteur industriel et mentionnera le maximum de nouvelles technologies et nouveaux produits dans ce bulletin.

REFRIGERATION

Davantage de congélateurs aux HC en Australie

Au terme d'un projet pilote sur les congélateurs aux hydrocarbures (HC) mis en oeuvre à l'occasion des Jeux Olympiques de Sydney, Unilever a annoncé son intention d'utiliser davantage de congélateurs aux HC. La société a également indiqué son intention de ne plus acheter de congélateurs pour glaces à base d'hydrofluorocarbures (HFC) d'ici 2005 si des alternatives viables, telles que les HC, sont disponibles.

Pour son projet pilote de Sydney, Unilever a utilisé 50 congélateurs, utilisant des réfrigérants aux HC spécialement conçus pour fonctionner à -20 °C avec une température ambiante élevée. Au terme de ce projet, la société espère pouvoir exploiter cette technologie en Australie d'ici février 2001.

Contact : Unilever

tél : +31 10 217 4844, fax : +31 10 217 4843
http://www.unilever.com

SP34E ajouté à la liste SNAP

Solpower Corporation a annoncé récemment la décision de l'USEPA d'inclure le SP34E, un réfrigérant au HFC produit par l'entreprise, substitut 'quasi direct' au CFC-12, à la liste des réfrigérants inoffensifs pour l'environnement dans le cadre de son programme Significant New Alternatives Policy (SNAP).

Une approbation SNAP signifie que le SP34E peut être utilisé aux Etats-Unis pour les applications de réfrigération et climatisation à température moyenne, y

compris la réfrigération domestique et commerciale, les transports frigorifiques, et la climatisation commerciale et automobile. Solpower a indiqué que le réfrigérant était soumis à certaines conditions d'utilisation semblables à celles stipulées pour le R-134a.

Suite à sa récente acquisition du Protocol Resource Management du Canada, Solpower dispose de présent d'une capacité de production annuelle de 18 000 tonnes de SP34E. Le SP34E produit par l'usine est destiné aux marchés canadien et international.

Contact : Trond Matteson, Dominion Capital
tél : +1 480 947 4477

HALONS

Décision finale de l'USEPA sur l'acceptabilité des substituts aux halons

L'USEPA vient d'annoncer sa décision d'inclure l'IG-100 et le mélange E d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) à la liste de substituts aux halons acceptables pour certaines applications de lutte anti-incendie.

Cette décision confirme l'acceptabilité de l'IG-100 (100 pour cent azote) comme substitut au Halon-1301 pour les applications d'extinction à noyage total, dans certaines conditions. Les systèmes d'extinction doivent être conçus de façon à maintenir une teneur en oxygène de 10 pour cent, ceci par souci de sécurité pour les employés ou toute personne présente sur les lieux où le IG-100 est déversé. Les systèmes à base d'IG-100 maintenant des teneurs en oxygène inférieures ne peuvent être utilisés que dans des lieux habituellement inoccupés et à partir desquels toute personne exposée au produit chimique peut être évacuée en 30 secondes.

Le mélange E d'HCFC, composé d'un HCFC, d'un HFC et d'un additif, est accepté comme substitut au Halon-1211 et pourra être utilisé comme produit 'à application directe' dans les applications non domestiques. Dans le mélange, le HCFC a un potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO) de 0,2 et tous les autres composants ont un PAO nul. En raison des risques sanitaires liés à la combustion des HCFC et des HFC, l'utilisation du mélange E est interdite pour les applications domestiques.

Contact : USEPA, fax : +1 202 2096

Projet de développement d'un agent extincteur par ETEC

L'USEPA a récemment confié un projet Phase I Small Business Innovation Research (SBIR) à l'Environmental Technology and Education Center (ETEC). Ce projet aura pour but d'établir la faisabilité de l'utilisation d'un agent extincteur 'à noyage total' à potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PAO) nul et à potentiel de réchauffement

Objections du secteur industriel à la suite d'une proposition de l'USEPA

Une proposition de l'USEPA visant à limiter l'utilisation de deux hydrochlorofluorocarbures (HCFC-22 et HCFC-142b) utilisés comme agents d'extrusion pour les mousses avant l'échéance américaine d'arrêt de la production en 2010 suscite des inquiétudes chez les producteurs de mousses. La proposition de l'USEPA, dans le cadre du programme SNAP, a donné lieu à une controverse, suite à la récente demande de la société Atofina d'être autorisée à utiliser le HCFC-142b, -22 et -124, comme agents d'extrusion à la place du HCFC-141b. Certaines entreprises estiment que la proposition de l'USEPA équivaldrait à créer un monopole pour le HFC-254fa produit par Honeywell, déjà reconnu comme substitut acceptable au HCFC-141b. L'arrêt de la production et de l'importation du HCFC-141b aux Etats-Unis est prévu pour le 1er janvier 2003.

Plusieurs alternatives sans danger pour la couche d'ozone, comme les HFC, le CO₂, l'eau et les hydrocarbures, sont considérées comme des alternatives viables pour de nombreuses applications dans le secteur des mousses, mais aucune solution d'ensemble n'a été trouvée pour tous les types de mousses, et des obstacles économiques peuvent exister dans certains cas. Pour certaines applications, telles que le polystyrène extrudé, plusieurs observateurs ont fait part de leurs doutes quant à l'affirmation préliminaire de l'USEPA selon laquelle l'élimination des HCFC pourrait être obtenue aux Etats-Unis à la date prévue, c'est-à-dire en 2005.

L'USEPA étudie à présent les commentaires et prévoit de publier un rapport complémentaire à la proposition d'ici le second semestre 2001. Parallèlement, les producteurs de mousses aux Etats-Unis et en Europe ont déjà commencé à choisir des alternatives sans danger pour la couche d'ozone.

Contact : Jeff Cohen, USEPA, tél : +1 202 564 0135

Atelier militaire

Un atelier sur 'L'importance des organisations militaires pour la protection de l'ozone stratosphérique et la protection du climat', (6-9 février 2001, Bruxelles) sera organisé conjointement par le Programme ActionOzone, l'USEPA et le Ministère américain de la Défense, avec le concours de 10 organisations militaires et environnementales, de coopératives industrielles et d'ONG. Pour plus d'informations, visiter le site Internet de l'atelier :
www.uneptie.org/ozat/military/home.htm

de la planète (PRP) inférieur à celui d'agents tels que le Halon-1301. Ce produit s'appellera ETEC Agent A.

ETEC Agent A pourrait remplacer le halon-1301 dans la lutte anti-incendie à bord des avions, et dans les salles informatiques et les lieux contenant des équipements fragiles. Contrairement à d'autres substituts au Halon-1301—dont un grand nombre nécessitent deux à trois fois plus d'agent extincteur pour être efficaces, et donc des systèmes plus volumineux—ETEC Agent A peut être utilisé comme substitut direct, et est donc particulièrement intéressant pour les applications à bord des avions de combat, où les facteurs de poids et de place sont cruciaux. Selon ETEC, ce nouvel agent d'extinction pourrait permettre au gouvernement et au secteur industriel d'économiser des millions de dollars en coûts de modifications, tout en protégeant la couche d'ozone.

Contact : ETEC, <http://www.etc-nm.com>

BROMURE DE METHYLE

Approbation d'un produit de fumigation à la base de phosphine pour des applications alimentaires

Cytec Industries Inc. vient de recevoir l'approbation régulatrice de l'USEPA pour son produit ECO2FUME, un produit de fumigation à la base de phosphine pour des applications alimentaires. ECO2FUME peut être utilisé comme substitut au bromure de méthyle inoffensif pour

l'environnement pour les produits stockés ou les applications en milieu fermé, telles que la lutte antiparasitaire pour des denrées de type céréales, noix et fruits.

Contact : William Cleary, Cytec
tél : +1 973 357 3298, <http://www.cytec.com>

Création de centres de gestion des parasites par l'USDA

Le Ministère américain de l'agriculture (USDA) vient d'annoncer son intention de créer quatre nouveaux centres régionaux de gestion des parasites spécialisés dans l'étude, le développement et la diffusion de nouvelles stratégies de lutte contre les parasites destinées aux agriculteurs et aux éleveurs. Les centres étudieront en particulier des questions de contrôle des parasites communes à des régions et des états, et développeront l'interaction entre l'agriculture de production, les programmes de recherche et de développement et les intervenants en matière d'agriculture aux Etats-Unis.

Contact : Maria Bynum, USDA
tél : +1 202 720 4623
e-mail : maria.bynum@usda.gov

AEROSOLS

Approbation d'un nouvel inhalateur sans CFC par l'US FDA

L'US Food and Drug Administration a approuvé récemment un nouvel inhalateur doseur contenant une solution de béclométhasone (BDP), sans propulseur au chlorofluorocarbure.

Selon le fabricant, 3M Pharmaceuticals, le nouvel inhalateur, commercialisé sous le nom de QVAR, utilisera des propulseurs aux hydrofluoroalcanes (HFA), inoffensifs pour la couche d'ozone, pour diffuser de plus petites particules de médicament dans les voies respiratoires des asthmatiques.

Contact : Laura Sutton, 3M Pharmaceuticals
tél : +1 651 733 9134

CLIMATISATION

Nouveaux climatiseurs économiques, inoffensifs pour la couche d'ozone

Daikin Industries Ltd. (Japon) a annoncé son intention de commercialiser de nouveaux climatiseurs commerciaux régénérateurs à base du réfrigérant R-407C, économiques et inoffensifs pour la couche d'ozone.

Suite à des modifications techniques des conduites et du conduit de décharge, le nouveau modèle de compresseur EXG50Z est 16 pour cent plus performant que les anciens modèles. Les climatiseurs EXG50Z seront disponibles en huit modèles, allant de 10 à 20 CV.

Contact : Daikin, <http://www.daikin.com>

Elimination réussie ...

Saleem Automotive Industries Ltd., Pakistan : une petite entreprise qui a beaucoup d'initiative

Saleem Automotive Industries Ltd. est devenue la première entreprise au Pakistan à éliminer l'utilisation des CFC dans le cadre du Projet de la Banque Mondiale sur l'élimination des SAO conformément au Protocole de Montréal. Le projet pour Saleem, une petite entreprise cent pour cent pakistanaise spécialisée dans la fabrication de housses pour sièges de véhicules, a été approuvé par l'ExCom lors de sa réunion en novembre 1998. Le projet a bénéficié d'un financement de US\$33 875 et devait permettre d'éliminer de 2.5 Mt PAO en 18 mois.

La mise en oeuvre de ce projet a été extrêmement bien organisée. La société a éliminé l'utilisation du CFC-11, après avoir converti ses équipements au profit d'une technologie aqueuse pour la fabrication de la mousse polyuréthane moulée flexible, conversion réalisée en quatre mois seulement, c'est-à-dire très rapidement et dans des délais bien plus courts que prévu. De plus, la mise en oeuvre a respecté le budget établi, et, non seulement l'entreprise n'a eu aucune difficulté à maîtriser la technologie aqueuse, mais elle a constaté une amélioration de la qualité de ses produits.

En dépit des limites de l'impact d'élimination de SAO du projet de Saleem, l'exemple de cette petite entreprise devrait inciter des entreprises plus grandes à adopter la même stratégie.

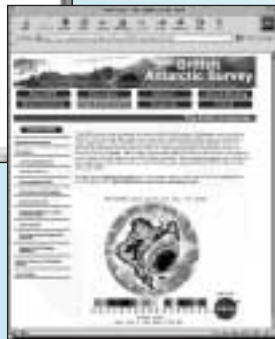
Contact : Banque Mondiale
tél : +1 202 473 5865, fax : +1 202 522 3258
<http://www-esd.worldbank.org/mp/>

WEB Watch

Analyse des tendances par le PNUE : analyse de la conformité pays par pays

Le Programme ActionOzone du PNUE DTIE a établi une base de données, *Analyse des tendances de la consommation et production des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les pays en développement*, qui facilite le contrôle, la surveillance et l'évaluation de la conformité des pays ou des groupes de pays visés à l'Article 5, en ce qui concerne le 'gel' des CFC de 1999.

Cette version Internet de l'Analyse des tendances du PNUE présente en graphique les consommation et production de SAO des années antérieures des pays visés à l'Article 5, ainsi que des comptes rendus par pays indiquant les objectifs de réduction.



L'Analyse des tendances peut être consultée sur le site : <http://www.uneptie.org/ozat/nou/datareport.html>

British Antarctic Survey : dernières informations et information documentaire sur l'ozone dans l'Antarctique

Le site Internet du British Antarctic Survey est destiné à toute personne à la recherche d'informations détaillées sur l'état de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique ou de données historiques précises sur l'appauvrissement de la couche d'ozone. Une séquence animée, composée à partir de données obtenues par satellite et retraçant le développement du trou dans la couche d'ozone, est un des aspects

particulièrement intéressants de ce site. Pour consulter ce site, visiter : <http://www.antarctica.ac.uk>

NOUVELLES DES RESEAUX

Inquiétude du réseau pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique à propos des SAO illégales

Lors de leur réunion, qui a eu lieu en octobre, à Vientiane, Laos, les responsables gouvernementaux SAO de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ont fait part de leur inquiétude à propos de l'augmentation des importations dans leurs pays de SAO à étiquetages trompeurs et de leurs alternatives, et ont réclamé des mesures de contrôle plus rigoureuses. Ils ont également souligné la nécessité de trouver des moyens pour éliminer les SAO excédentaires et contaminées, en raison de l'extension de ce problème à la suite du succès des programmes de récupération.

Au terme de leurs discussions, les participants ont présenté des suggestions de solutions au problème de l'étiquetage trompeur, soulignant notamment le besoin urgent de former des agents des services douaniers chargés du contrôle des importations de ces substances dans leurs pays. Etant donné que la plupart des pays de cette région disposent déjà d'un système de licences ou d'autorisations, les BNO

estiment que cette formation pourrait, et devrait, être mise en oeuvre rapidement afin de renforcer les capacités de leurs services douaniers. Un atelier commun pour les responsables ozone/services douaniers, organisé en Thaïlande conjointement par la Suède et le Japon, constitue un bon départ de cette stratégie.

En ce qui concerne l'élimination des SAO, les participants à la réunion ont souligné que l'aspect nouveau de ce problème demande à être étudié plus attentivement et

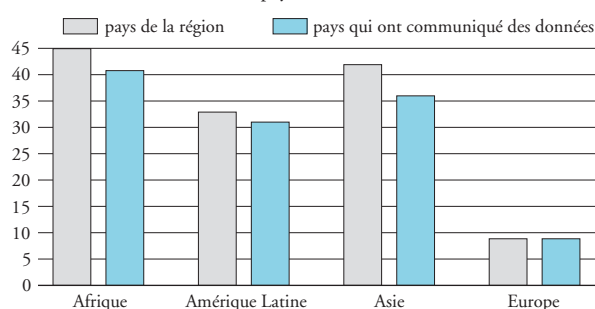
ont invité les pays développés à partager leur expérience dans ce domaine. L'Australie bénéficie d'une expérience utile à ce sujet et, en tant que pays développé partenaire membre du réseau, pourrait contribuer utilement au débat sur ce problème.

Cette réunion, remarquablement bien organisée par le gouvernement du Laos, incluait la visite d'une centrale hydroélectrique, qui a permis aux participants de s'informer sur les équipements de lutte anti-incendie de la centrale.

Grande amélioration des données communiquées

Ce graphique indique la communication, région par région, des données de base qui constitueront les données de référence pour contrôler la conformité des pays en développement

Communication des données de base, région par région 1995-97 (nombre total de Parties : 130 pays visés à l'Article 5)



NOUVELLES MONDIALES

Adoption par la Russie d'un projet sur l'arrêt de la production des SAO

Le gouvernement russe vient d'adopter un projet d'accord sur l'arrêt de la production des SAO au sein de la Fédération de Russie. La production de SAO en Russie est actuellement suspendue.

Conformément à cet accord, une subvention de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) permettra la réalisation du projet d'une valeur de US\$26,2 millions. Ce projet devrait être mis en oeuvre entre 2000 et 2005. En août 2000, les responsables russes ont signé un accord avec la BIRD au sujet de cette subvention.

Contact : M Andrey Kosov, fax : +7 095 334 2933
e-mail : kosov@gefz.msk.ru

L'Ouganda va éliminer les réfrigérants dangereux pour la couche d'ozone

En Ouganda, la National Environment Management Authority (NEMA) a annoncé l'intention de son pays d'interdire

toute importation de SAO.

98 pour cent des 42 tonnes de SAO utilisées chaque année par l'Ouganda sont utilisées pour la réfrigération, le reste étant employé en horticulture et pour les extincteurs d'incendie.

La NEMA a mis en place un programme national pour la récupération et le recyclage des réfrigérants. Une formation sur la récupération et le recyclage des SAO, destinée aux techniciens et ingénieurs, est également proposée par le Nakawa Vocational Training Institute, un centre national de formation.

Contact : M Rwothumio Thomiko
fax : +256 41 25 75 21/23 26 80
e-mail : neic@starcom.co.ug ou nema@imul.com

L'Union européenne annonce de nouvelles réglementations sur les SAO

La vente et l'utilisation des HCFC, CFC, halons et autres SAO au sein de l'UE sont soumises à de nouvelles réglementations entrées en vigueur le 1er octobre 2000. Depuis cette date, les pays de l'UE doivent interdire la vente et l'utilisation de la plupart des CFC, du tétrachlorure de carbone et du trichloroéthane 1,1,1. En outre, l'utilisation des HCFC dans la plupart des nouveaux équipements de réfrigération et de climatisation sera interdite à partir du 1er janvier 2001. La

production et vente de bromure de méthyle seront interdites dès 2005.

Contact : Dr Tom Batchelor
e-mail : tom.BATCHELOR@cec.eu.int

Environnement Canada propose des amendements aux réglementations sur les SAO

Environnement Canada (EC) a récemment proposé des amendements aux réglementations de 1998 sur les SAO afin d'ajouter de nouvelles exigences dans le cadre du Protocole de Montréal, d'améliorer le contrôle des SAO et de résoudre des problèmes administratifs.

Ces propositions établiraient des programmes internationaux de réduction pour le bromure de méthyle, ajouteraient le bromochlorométhane (Halon-1011) à la liste des substances contrôlées établie par le gouvernement canadien, et interdiraient également sa production et sa consommation d'ici 2002.

D'autres propositions concernent l'obligation de comptes rendus pour les bénéficiaires de licences d'importation et d'exportation de HCFC récupérés, recyclés ou usagés, et l'interdiction de réutiliser des substances contrôlées provenant d'inhalateurs doseurs, sauf pour usages essentiels.

Contact : Environnement Canada
http://www.ec.gc.ca/ozone

ATELIERS

Le PNUE aide les pays d'Asie du Sud à lutter contre le commerce illégal des SAO

'Pour contrôler les importations et exportations de SAO, chaque pays doit coopérer à tous les niveaux. C'est pourquoi le gouvernement chinois attache une grande importance à cet atelier. Nous sommes convaincus qu'il aura un rôle important au niveau de l'extension de la coopération régionale, facilitera l'information et l'échange d'expériences et renforcera le contrôle des importations et des exportations des SAO.'

Ainsi s'exprimait M. Zhu Guanyao, Ministre adjoint de la Chinese State Environmental Protection Agency (SEPA) lors du discours d'ouverture d'un atelier régional, organisé à Dalian, Chine, du 9 au 13 octobre 2000, pour aider les pays d'Asie du Sud à lutter contre le commerce illégal des SAO. Cet atelier, qui entre dans le cadre d'une grande initiative du PNUE, a été le premier de ce type dans cette région du monde.

Trente-six représentants de 10 pays d'Asie du Sud y ont participé pour étudier comment établir ou améliorer leurs systèmes institutionnels et juridiques pour réglementer et surveiller la consommation de SAO, notamment les importations et exportations de ces substances. La réduction du commerce illégal est un objectif prioritaire de l'action entreprise par ces pays pour éliminer les SAO conformément au Protocole de Montréal et atteindre leurs objectifs d'élimination.

Au terme de l'atelier, chaque représentant a présenté un Plan national d'action pour créer ou améliorer des systèmes de licences SAO dans leur pays, et

fourni des informations sur la mise en oeuvre du plan et des politiques et réglementations connexes. Ils ont également présenté un certain nombre de recommandations, notamment :

- le développement de systèmes de licences SAO dans les pays qui n'en possèdent pas ;
- l'adoption de mesures pour empêcher la réexportation des SAO ;
- la ratification des Amendements de Copenhague, Montréal et Beijing par les pays participants à l'atelier ;
- une étroite coopération et des échanges d'informations entre les autorités environnementales et douanières au plan régional et national ;
- l'organisation d'ateliers de formation nationaux pour le personnel des services douaniers ;
- le développement de 'Manuels nationaux sur les SAO', à l'intention des services douaniers, destinés à faciliter la détection du commerce illégal des SAO ; et
- l'établissement de schémas directeurs sur la prise en charge des SAO illégales saisies, étant donné que la plupart des pays dans cette région ne disposent pas d'équipements permettant d'éliminer les SAO.

L'atelier était financé par le gouvernement japonais.

Informations sur des alternatives au bromure de méthyle présentées à des experts

Des experts venus de Bulgarie, Chine,

Costa Rica, Kenya et Maroc ont pu s'informer sur des nouvelles méthodes de désinsectisation des sols qui n'utilisent pas de bromure de méthyle, lors d'un court séminaire organisé par le PNUE, le Ministère italien de l'environnement et l'Université de Turin.

Ce séminaire, qui a eu lieu à Albenga et à Turin, Italie, du 16 au 20 septembre 2000, avait pour but d'informer les experts sur les alternatives au bromure de méthyle disponibles actuellement, sur leur mise en oeuvre et la promotion du transfert de technologies déjà validées en Europe du sud vers des pays présentant un environnement et une agriculture similaires.

Les experts ont étudié des techniques de substitution, notamment la solarisation des sols, les biocontrôles, l'amendement des sols et les pesticides, effectué des visites d'exploitations agricoles, et bénéficié d'expériences et d'activités de formation pratiques démontrant l'utilisation des alternatives.

Par ailleurs, le PNUE a parrainé la participation de ces experts au Symposium sur la 'Désinsectisation chimique et non chimique des sols et des substrats', qui a eu lieu du 11 au 15 septembre 2000, et qui leur a donné l'occasion de comparer leur expérience lors d'une table ronde du PNUE sur la mise en oeuvre des alternatives au bromure de méthyle.

Pour plus d'information sur ces articles, contacter :
Programme ActionOzone du PNUE DTIE
fax : +33 1 44 37 14 74
e-mail : ozonaction@unep.fr

Jamaïque : efficacité de la formation

Le succès de la mise en oeuvre du programme de la Jamaïque sur 'Les bonnes pratiques en matière de réfrigération' démontre clairement l'efficacité de la formation pour la protection de la couche d'ozone. A la suite d'un atelier de formation 'Former les formateurs' organisé par un consultant du PNUE au début de juin 1999, en février 2000, 126 techniciens ont bénéficié d'une formation aux bonnes pratiques en réfrigération.

Ce programme, qui fait partie du Plan de gestion des réfrigérants de la Jamaïque, a été mis en oeuvre par le PNUE pour le compte d'Environment Canada, en coopération avec la Jamaican Natural Resources Conservation Authority (NRCA) qui a assuré la coordination locale.

Phase I—former les formateurs

En juin 1999, M Ron Vech, consultant du PNUE, représentant le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute (HRAI) canadien, a organisé un atelier de

formation de 5 jours, auquel ont participé 25 formateurs locaux.

Phase II—former les techniciens

Entre octobre 1999 et février 2000, les 25 formateurs locaux ont organisé huit ateliers de 3 jours au terme desquels 126 techniciens ont reçu des certificats validant leur formation et leur participation, décernés par la NRCA et le Programme Vocational Training Development de la National Training Agency de la Jamaïque.

Phase III—contrôle et évaluation

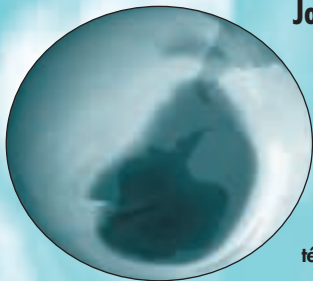
Au terme du programme de formation, on a constaté que 70 pour cent des techniciens mettaient en oeuvre de bonnes pratiques, et que la récupération et le recyclage leur ont permis de réduire de 20 pour cent leur utilisation de CFC.

Contact : Veronica Alleyne, Ozone Officer Jamaica, Natural Resources Conservation Authority
10 Caledonian Avenue, Kingston 5, Jamaica
tél : +1 876 754 7522, fax : +1 876 754 7599
e-mail : nrcapcw@infochan.com



Mme Veronica Alleyne, Responsable Ozone, Natural Resources Conservation Authority Jamaica, M Timothy Kasten, Responsable principal du programme PNUE/CAR RCU et M Franklin McDonald, Directeur exécutif, Natural Resources Conservation Authority Jamaica

SO₃S : Protégez-vous, protégez la couche d'ozone



Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, 16 septembre 2000

'Sauvons notre ciel : protégez-vous, protégez la couche d'ozone' – Tel était le thème retenu cette année pour la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, qui a été célébrée dans le monde entier. Comme pour les années précédentes, dans de nombreux pays, des Bureaux Nationaux Ozone ont organisé des activités originales, notamment les activités que nous avons le plaisir d'indiquer ci-après.

Pour plus de renseignements, contacter : Programme ActionOzone du PNUE DTIE
Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, Paris 75739 Cedex 15, France
tél : +33 1 44 37 14 59, fax : +33 1 44 37 14 74, <http://www.unep.ie/org/ozonaction.html>

Message de Kofi Annan, Secrétaire-Général des Nations Unies

'Grâce à une meilleure information, à une coopération publique, et à la volonté de n'utiliser que des substances chimiques et des produits sans danger pour l'ozone, nous pourrions exercer un énorme impact tant sur la protection de notre Terre et de notre santé, que sur l'amélioration des conditions de vie des futures générations de notre planète.'

Bahreïn : Information sur Internet

Bahreïn a organisé un Concours sur l'ozone, destiné aux enfants, et informé et conseillé des utilisateurs de SAO par le biais de l'Internet (voir aussi encart 'engagement volontaire', page suivante).

Bangladesh : sensibilisation et politiques nouvelles

Des suppléments spéciaux ont été publiés par des quotidiens afin de sensibiliser les lecteurs au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Des affiches et des cartes postales sur le thème de la Journée de l'Ozone ont été diffusées, en particulier auprès des décideurs. A l'occasion de la Journée

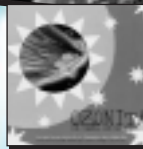


Ozone, le Ministre de l'environnement et des forêts a annoncé que son gouvernement envisageait d'interdire l'importation d'équipements contenant des SAO, et de créer un système de licences pour contrôler les importations de SAO.

Colombie : Un CD sur la protection de la couche d'ozone

En collaboration avec le PNUE, le gouvernement colombien a produit un CD sur le thème de la protection de la couche d'ozone et organisé diverses manifestations, notamment :

- une exposition présentant des entreprises ayant remplacé les SAO par des produits de substitution ;
- la présentation de produits de substitution auprès du grand public ;
- la certification des techniciens ayant suivi une formation aux bonnes pratiques en matière de réfrigération ; et
- un film gratuit destiné à informer les enfants des milieux défavorisés au sujet de la couche d'ozone.



Succès en Inde

Résolue à mettre l'accent sur le succès, l'Inde a publié une brochure intitulée *The Montreal Protocol : India's Success Story* décrivant l'action menée par l'Inde pour respecter le Protocole de Montréal, et les mesures à prendre au quotidien pour protéger la couche d'ozone. La campagne de sensibilisation comprenait également une exposition de peintures d'enfants et une présentation de produits sans danger pour l'ozone, ainsi que la diffusion d'autocollants et d'affiches.



Iran : exposition de caricatures

Le Bureau National Ozone a organisé un concours de caricatures sur le thème de la 'Protection de la couche d'ozone'. Les caricatures envoyées par les participants ont été exposées pendant une semaine dans le centre culturel le plus populaire d'Iran, et des prix ont été décernés aux gagnants.

Jamaïque : des entreprises s'engagent à protéger la couche d'ozone

En Jamaïque le centre national de coordination a organisé pendant cinq jours un concours radio destiné à sensibiliser l'opinion publique sur la protection de la couche d'ozone (voir aussi 'engagement volontaire' page suivante).

Jordanie : alternatives sans danger pour l'environnement

La Jordanie a inauguré une usine qui s'est récemment convertie aux produits sans danger pour la couche d'ozone. L'action menée par la Jordanie pour éliminer les SAO a été le thème d'un film télédiffusé.

Kenya :

Au Kenya, les célébrations de la Journée internationale de l'ozone se sont déroulées à la Twiga Chemical Industries Limited, l'une des plus grandes entreprises privées du pays. Cette société a été choisie car elle a entrepris de convertir son centre de production d'aérosols et de remplacer les CFC par des substituts sans danger pour la couche d'ozone. Outre la visite de cette entreprise,

Argentine et Finlande : célébrations communes à l'occasion de la Journée de l'Ozone

L'Argentine et la Finlande, les deux pays les plus touchés par l'appauvrissement de la couche d'ozone, ont collaboré avec le PNUE pour organiser des manifestations communes à Ushuaia, la ville d'Argentine la plus proche de l'Antarctique, et à Sodankylä, la ville de Finlande la plus proche de l'Arctique.

Les manifestations, qui comprenaient le lancement de sondes ozone dans ces deux villes, la présentation des résultats de mesures de l'ozone dans l'Arctique et l'Antarctique, et des échanges entre les ministères de l'environnement des deux pays, ont été interconnectées par Internet et par téléconférences.



... SO₃S : Protégez-vous, protégez la couche d'ozone (suite)

Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, 16 septembre 2000

d'autres manifestations ont été organisées, notamment :

- un appel lancé aux entreprises nationales les invitant à signer le Programme d'Engagement volontaire du PNUE ; et
- la lecture par des enfants d'un émouvant poème dédié à cette journée spéciale 'Pour résoudre le problème de l'appauvrissement de l'ozone une fois pour toutes'.



Koweït

Au Koweït, l'existence d'alternatives aux SAO, la consommation d'énergie, le réchauffement de la planète et d'autres problèmes liés à la consommation de SAO dans les secteurs de la réfrigération et de la fabrication de mousses ont composé le thème principal de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone.

Liban : vers une protection de la couche d'ozone

Le Liban a annoncé plusieurs projets destinés à intégrer des technologies et des produits chimiques inoffensifs pour l'ozone dans des secteurs industriels et agricoles qui jusqu'ici utilisaient des SAO.

Moldavie : un film et des émissions télévisées pour sensibiliser le public

La Moldavie a produit et radiodiffusé plusieurs émissions sur la protection de la couche d'ozone. Un film intitulé 'Pour sauver la couche d'ozone—au nom de la vie' a été diffusé sur une chaîne de télévision nationale.

Namibie : 'SO₃S' dans les médias

Des débats sur la question de l'ozone ont été organisés par des stations radios, et l'une d'elles a diffusé une chanson intitulée 'What's the Ozone Layer?'. Un film vidéo 'Every action counts' a été télédiffusé.

Des T-shirts, affiches, ballons et autocollants, imprimés par le Bureau Ozone, ont été distribués dans plusieurs régions. Un stand, installé dans la rue principale de la capitale, a distribué des souvenirs commémorant la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone.

Népal : grande campagne médiatique

Le Népal a sensibilisé l'opinion grâce à une grande campagne médiatique, qui comprenait notamment :

- un bulletin d'information présentant les activités du Bureau National Ozone du Népal ;
- des articles publiés dans la presse nationale ;
- la diffusion nationale d'un film intitulé *Ozone Overview* ;
- la promotion de produits inoffensifs pour l'ozone par des ONG et par la presse ; et
- l'émission d'un timbre-poste spécial.

Niger : activités de sensibilisation pour les enfants

Des sketches sur l'importation des réfrigérants ont été présentés aux enfants, et des T-shirts et des lunettes de soleil offerts aux participants d'un concours sur l'ozone destiné aux enfants.

Roumanie : visites et information

Pour célébrer cette journée spéciale, des visites ont été organisées au Centre national de formation des frigoristes et dans une entreprise qui a récemment installé des équipements sans CFC.

Des conférences de presse et des réunions, ainsi que la diffusion nationale de documents d'information et d'articles de papeterie, en particulier dans les écoles, faisaient également partie des activités organisées.

Sénégal : échange d'informations sur la réfrigération

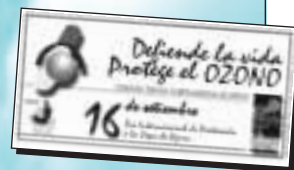
Le Bureau National Ozone du Sénégal, en

partenariat avec l'Association nationale des ingénieurs et des frigoristes, a organisé une session de formation sur la récupération, destinée principalement aux frigoristes et aux étudiants spécialisés dans les techniques de réfrigération. Le BNO a également présenté le premier projet de son Annuaire du frigoriste.

Uruguay : activités pour les jeunes

En Uruguay, les jeunes ont joué un rôle particulièrement important lors de la Journée Ozone. Environ 150 d'entre eux se sont réunis à cette occasion et ont participé à des débats informels sur la couche d'ozone, ainsi qu'à des activités nationales et internationales, notamment :

- des entretiens avec des scientifiques basés en Antarctique, grâce à une vidéoconférence ;
 - l'organisation d'une exposition ; et
 - la distribution de brochures et d'autocollants dans les rues de Montevideo.
- Le quotidien *El País* a publié un supplément spécial Jeunes sur la Journée de l'ozone.



Vietnam : certificats d'accords d'élimination

Des entreprises vietnamiennes ont signé un 'Engagement pour la protection de l'ozone' par lequel elles s'engagent à mettre fin au commerce, à l'utilisation et à la production des SAO. Un CD pour enfants, sur le thème de la protection de la couche d'ozone, a également été mis en vente.



Des entreprises signent l'Engagement volontaire

Dans le cadre des célébrations de la Journée de l'Ozone, un certain nombre d'entreprises, dont plusieurs au Bahreïn, en Chine, en Gambie et à la Jamaïque, ont signé un Engagement volontaire par lequel elles promettent d'éliminer les SAO. En réponse à un appel du Programme ActionOzone du PNUE DTIE en faveur d'un engagement à protéger l'ozone, qui incite les entreprises à participer volontairement à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal dans le secteur privé, les BNO ont demandé aux entreprises de prendre leurs responsabilités. En Chine, douze entreprises ont signé cet engagement et dix autres ont indiqué leur intention de le faire. A la Jamaïque, quatre entreprises ont signé cet engagement lors d'une cérémonie de signature au cours de la Journée de l'Ozone ; douze entreprises au Bahreïn et six en Gambie ont également signé cet engagement.



Début de la phase de conformité : une nouvelle approche est-elle nécessaire?

Le début du gel de la production et consommation de CFC marque une nouvelle phase pour les pays visés à l'Article 5. La 'période de grâce', caractérisée par l'absence de mesures de contrôle conformément au Protocole de Montréal, est terminée et ces pays entrent à présent dans la 'phase de conformité' au cours de laquelle ils devront obtenir des réductions précises de leur production et consommation de SAO. Deux questions importantes se posent à ce stade important :

- Que savons-nous de la situation des pays visés à l'Article 5 en ce qui concerne leur progrès en matière de conformité ? et
- Quelles sont les stratégies qui devront être mises en oeuvre pour assurer la poursuite de ces réalisations et l'application totale du Protocole de Montréal ?



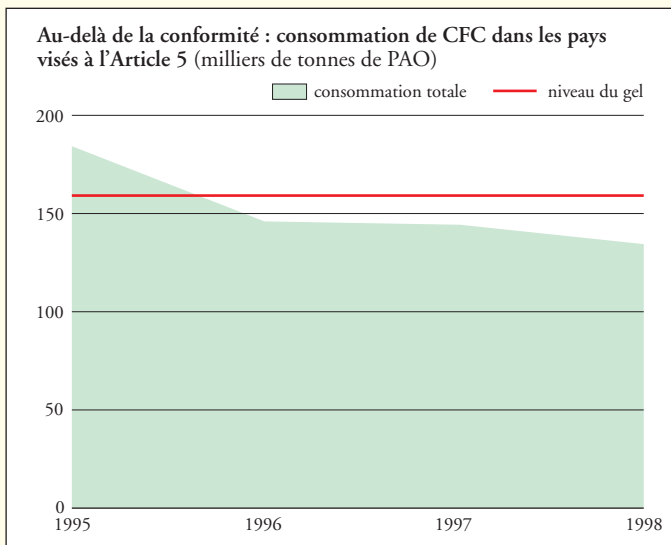
Planification stratégique : l'avenir

Jusqu'ici, la politique des pays visés à l'Article 5 et des agences d'exécution a été d'identifier des possibilités de projets d'élimination individuels ne s'inscrivant pas dans un plan d'ensemble favorisant la mise en conformité. L'assistance financière et l'affectation de fonds ont été décidées sur la base de projets individuels. Les agences d'exécution ont été présentées comme l'élément majeur de l'élimination. En ce début de phase de conformité pour les pays visés à l'Article 5, une nouvelle approche ascendante, axée sur les pays, et basée sur la conformité, est à présent recommandée à

ces pays, ce qui signifierait l'abandon progressif de la planification par projets individuels. Les pays visés à l'Article 5 bénéficieraient alors de la flexibilité recherchée en matière d'utilisation des fonds fournis et d'une maîtrise directe accrue du processus d'élimination.

Tendances actuelles

Des informations fiables mettent en évidence l'aspect positif de la tendance générale en matière de conformité. Cependant, l'exactitude et la fiabilité des données sont extrêmement importantes pour l'évaluation de la conformité et pour la planification future. Au 15 novembre 2000, 110 pays visés à l'Article 5 avaient fourni des données pour 1995–1997, qui représente la base de référence pour le gel. Cependant, à ce jour, seulement 79 pays visés à l'Article 5 ont fourni des données pour 1999. Dans le cadre de la conformité, tous les pays doivent fournir les données de référence et des données annuelles pour que l'on puisse comprendre leur situation individuelle et prévoir des mesures efficaces pour l'avenir.



Statut de conformité en bref

Les données communiquées au Secrétariat de l'Ozone par les pays visés à l'Article 5 (au 5 novembre 2000), conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal, mettent en évidence les tendances suivantes :

CFC (Annexe A, Groupe I)

- Fin 1999, 63 pays devaient être en conformité avec le gel de juin 1999–juin 2000. Cette analyse est basée sur des chiffres pour les années complètes janvier–décembre 1998 et janvier–décembre 1999. Les chiffres pour l'année complète juin 1999–juin 2000 ne sont pas encore disponibles.

Halons (Annexe A, Groupe II)

- Cinquante-six pays ont indiqué une consommation de référence nulle pour 1995–1997 et 20 pays ont indiqué une consommation nulle pour 1999. Le gel sur les halons entre en vigueur en janvier 2002.

Bromure de méthyle (Annexe E)

- Les données indiquent que 51 pays auront des niveaux de consommation égaux ou inférieurs au niveau de référence. Vingt-neuf d'entre eux ont un niveau de référence non nul. Le gel sur le bromure de méthyle entre en vigueur en janvier 2002.

Remarque : Lorsqu'on étudie ces données sur le bromure de méthyle, il est important de se souvenir que seulement 74 pays visés à l'Article 5 ont ratifié l'Amendement de Copenhague et que sur ces 74, 24 seulement ont fourni des données complètes pour les années de référence (1995–98) et pour 1999.

Entretien avec un Bureau National Ozone

Cet article fait partie d'une série d'articles présentant le point de vue des Responsables gouvernementaux SAO

Gabriel Hakizimana



Bureau National Ozone, Burundi

La consommation des CFC de l'Annexe A au Burundi est en augmentation, et votre pays figure parmi ceux

qui auront des difficultés à observer le gel. Pouvez-vous nous expliquer les causes de cet état de choses, et comment vous envisagez d'y remédier ?

Au vu des données obtenues jusqu'ici, on pourrait penser en effet que la consommation des CFC de l'Annexe A est en augmentation en Burundi. En fait, ceci n'a rien de surprenant. Le programme de pays du Burundi a été approuvé à la XXVI^e réunion de l'ExCom, au Caire, en novembre 1998. Bien entendu, les réductions de la consommation dépendent de la mise en oeuvre des projets du programme. Mais permettez-moi de vous donner une bonne nouvelle. Une entreprise, qui a bien compris notre message de sensibilisation, a indiqué qu'elle espérait obtenir une réduction de 8 tonnes avant la fin de 2000. Cette entreprise, qui est la seule à avoir choisi d'utiliser du chlorure de méthylène à la place du CFC-11, représente environ 50 pour cent de la consommation du Burundi. Cette initiative nous permet d'espérer que le Burundi pourra être en conformité.

La mise en place de la législation sur les SAO en moins d'un an est une des principales réussites du Burundi. Pouvez-vous nous expliquer comment vous y êtes parvenus ?

Le fait que les plus hautes autorités nationales, et en particulier le Ministre de l'environnement, aient compris les problèmes environnementaux, a certainement facilité les choses. Dès l'approbation de notre Programme de pays, le Bureau National Ozone a bénéficié du soutien continu et enthousiaste du Ministère pour le développement du territoire et de l'environnement. C'est grâce à ce soutien que des réglementations ont été mises en place, même si, bien sûr, une mise à jour s'impose.

En tant que Responsable de l'élimination des SAO d'un petit pays, pouvez-vous nous décrire les principaux obstacles à la mise en oeuvre de vos projets et à la réalisation de vos objectifs ? Comment les avez-vous surmontés ? Pouvez-vous identifier les facteurs qui vous ont le plus aidé dans votre tâche ?

A vrai dire, je ne pense pas avoir rencontré des problèmes insurmontables au niveau des activités liées au Protocole de Montréal, en dépit de quelques points de résistance qui ont failli ralentir nos progrès. Je pense en particulier au fait que le Protocole de Montréal a été signé en 1987 et que le Burundi ne l'a ratifié que 10 ans plus tard. Par conséquent, notre population n'a pas pu être sensibilisée au tout début. Mais nous pensons que nous avons les moyens de rattraper le temps perdu. Par ailleurs, l'équipe du Comité du Bureau Ozone National a été exemplaire en ce qui concerne l'exécution de ses fonctions, et son rôle a été crucial pour la collecte et la diffusion des données. A lui tout seul, le Bureau National Ozone n'aurait pas pu générer une telle synergie.

Vous avez été également très actif en ce qui concerne la création d'activités de sensibilisation au Burundi. Comment ces activités vous ont-elles aidé à atteindre vos objectifs d'élimination des SAO ?

Comme je vous l'ai déjà indiqué, ce n'est que tardivement que le Burundi a ratifié la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal. Ceci a eu pour effet un manque d'informations sur les SAO pour la quasi totalité de la population du Burundi, y compris les importateurs et utilisateurs de SAO.

Dès sa création, le BNO a entrepris une grande campagne de sensibilisation à double objectif : informer la population sur le Protocole de Montréal, principalement sur les effets nocifs des rayons UV, et informer les secteurs utilisateurs de CFC, au plan national et international. Deux groupes étaient visés par cette campagne. Un premier groupe, composé des décideurs politiques et des intervenants économiques qui devaient être mieux informés sur les problèmes liés à l'appauvrissement de la couche d'ozone ; le second groupe, tout aussi important, était celui des utilisateurs de CFC, en particulier dans le secteur de la réfrigération. Notre but était d'assurer l'existence d'un contact entre le BNO et les utilisateurs, pour permettre la recherche collective de solutions. Nous avons le plaisir de constater à présent que notre politique commence à porter ses fruits et que les importateurs et utilisateurs de SAO commencent à refuser de renouveler leurs stocks de ces substances et reviennent s'informer auprès du BNO sur les moyens d'éviter d'utiliser des CFC à l'avenir.

Prochaines réunions

L'importance des organisations militaires pour la protection de l'ozone stratosphérique, 6-8 février 2001, Bruxelles, Belgique

Symposium 2001 du Réseau pour la détection des changements stratosphériques 'Célébration de 10 ans de recherches sur l'atmosphère', 24-27 septembre 2001, Arcachon, France

Statut des ratifications

(au 28 septembre 2000)

Convention de Vienne

176 Parties ; pas de nouvelles Parties*

Protocole de Montréal

175 Parties ; pas de nouvelles Parties*

Amendement de Londres

142 Parties ; nouvelle Partie : Tuvalu

Amendement de Copenhague

111 Parties ; nouvelles Parties : Liban, Singapour, Tuvalu

Amendement de Montréal

45 Parties ; nouvelles Parties : Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Liban, Singapour, Tuvalu

Amendement de Beijing

1 Partie ; pas de nouvelles Parties*

*depuis le dernier numéro du bulletin *ActionOzone*

ActionOzone, publication trimestrielle, est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol et français.

Les articles de ce bulletin ont été fournis à titre d'information et ne reflètent pas nécessairement la politique du PNUE.

Comité éditorial: Mme J. Aloisi de Larderel, Dr S. Andersen, Dr N. Campbell, Dr S. Carvalho, Dr O. Davidson, Dr O. El-Arini, M M. Graber, M P. Horwitz, Mme I. Kökeritz, Dr L. Kuijpers, M G. Nardini, M R. Shende, M D. Störpe, M Liu Yi
Editeur : Geoffrey Bird

Directeur de publication : Mme Cecilia Mercado

Merci de bien vouloir adresser tout commentaire et matériel nécessaire à la publication à : M Rajendra Shende, Chef de l'Unité Energie et ActionOzone, à l'adresse suivante :

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT DIVISION TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ECONOMIE (PNUE DTIE)

Programme ActionOzone

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15, France

TEL : +33 1 44 37 14 50

FAX : +33 1 44 37 14 74

TELEX : 204 997 F

CABLE : UNITERRA PARIS

E-MAIL : ozonaction@unep.fr

<http://www.unepctic.org/ozonaction.html>

Cette publication est imprimée sur papier recyclé et sans chlore dangereux pour l'environnement. Conception et production : Words and Publications, <http://www.words.co.uk>